



Agent de Sécurité Privé

Document réalisé par la MIP de Louhans (www.mip-louhans.asso.fr)

avec la collaboration de professionnels

Fiche n°3 réalisée en 2015

Principaux métiers de la sécurité

Sécurité Publique

L'accès à ces métiers se fait généralement sur concours.

- Police
- Gendarmerie
- Sécurité pénitentiaire
- Pompier

Sécurité Privée

- Surveillance (Rondier, agent cynophile, agent de prévention des vols, opérateur de télésurveillance...) (p3 et 4)
- Protection rapprochée (p4)
- Transport de fonds (p4)
- Sécurité aéroportuaire (p4)
- Sécurité incendie (p8)

Carte professionnelle obligatoire

Informations sur l'emploi

● Deux « métiers » différents :

Dans le secteur de la sécurité privée, les principaux débouchés concernent les postes en surveillance et en sécurité incendie. Il faut distinguer ces deux secteurs car ce sont des fonctions différentes qui correspondent à des diplômes différents :

- Pour travailler dans le secteur de la surveillance, il faut posséder une carte professionnelle et justifier généralement d'un diplôme tel que CAP Agent de sécurité, Titre Professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée, CQP Agent de prévention et de sécurité (APS), CQP Agent cynophile (ASC)... On peut trouver des postes à temps plein.
- Pour travailler dans le secteur de la sécurité incendie, pas besoin de carte professionnelle, mais il faut être titulaire du SSIAP 1 minimum. Il s'agit souvent de travail posté (3x8).

● Mais des entreprises qui cherchent la polyvalence

De plus en plus d'entreprises de sécurité cherchent des personnes polyvalentes pouvant intervenir pour faire de la surveillance, mais aussi de la sécurité incendie. Donc des personnes qui ont la double qualification. La polyvalence est indispensable pour espérer avoir un poste à temps plein et offre plus de débouchés.

● Impératif : être mobile et patient

- On débute souvent en CDD (voire en mission intérim) ce qui permet à l'employeur de tester l'agent. Après plusieurs années où les embauches étaient moins importantes que les départs, ce rapport est redevenu positif en 2012 avec 2 400 nouveaux emplois créés. Attention ! Les embauches sont parfois liées à l'actualité (renforcement du dispositif Vigipirate par exemple) et peuvent donc être temporaires.
- Turn-over important.
- Davantage de débouchés en Ile de France et dans le Sud.
- Une profession où l'on est plutôt jeune et peu qualifié.

La surveillance représente 60% de l'activité et la prévention incendie seulement 14% (Source : SNES).

Les agents de sécurité travaillent essentiellement dans des entreprises de sécurité privées qui sont sollicitées par des magasins, lors de manifestations (foires, expositions, concerts...)...

Ils peuvent aussi être embauchés directement par des établissements (centres commerciaux, centres hospitaliers...)...

Avant d'entrer en formation, il est conseillé de découvrir le métier à travers un stage pratique (mesure de Pôle Emploi appelée PMSMP).

M. Frédéric Keller, gérant de l'entreprise de sécurité AKF à Mâcon

Frédéric, après 28 ans d'expérience en sécurité, a créé son entreprise en 2010. « Je vends des prestations, c'est-à-dire que j'assure à la demande de clients la sécurité de biens et/ou de personnes. J'ai donc l'obligation de trouver des clients pour assurer l'activité de mon entreprise. J'ai plein de casquettes : gérant, commercial et agent de sécurité de terrain quand c'est nécessaire. » L'entreprise de Frédéric intervient à 40% pour du gardiennage et de la surveillance, à 40% pour de l'événementiel et 20% pour la prévention incendie et SSIAP. « J'interviens jusqu'aux abords de Chalon, mais aussi sur Bourg-en-Bresse, Belleville et le Beaujolais. »

15 à 60 salariés

Frédéric emploie 15 salariés permanents dont 8 agents cynophiles, mais il dispose aussi d'un vivier d'une soixantaine de personnes qu'il peut contacter pour des événements particuliers. « Les permanents sont ceux avec qui je travaille au quotidien. Ils sont en CDI, en CDD, à temps plein, à temps partiel... C'est très variable. Pour certains le temps partiel est un choix : ils ont un autre emploi, par exemple vendeur en grande surface, mais aime aussi travailler dans la sécurité. Je ne peux pas toujours leur proposer du temps plein, tout dépend de leur polyvalence. En effet, il existe une multitude de postes : agent pré-vol, agent de surveillance, agent cynophile, agent protection incendie... Pour pouvoir répondre aux demandes des clients, je choisis l'agent en fonction de la mission et de sa personnalité. Je dois avoir des personnes capables d'occuper plusieurs postes. Certains sont plus adaptés à un type de poste qu'à un autre. Bien sûr, plus les personnes sont

● Où trouver des offres d'emploi

- Sur le site de Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) avec le code Rome K2503 (pour la prévention incendie comme pour les titulaires de cartes professionnelles).
- Sur les sites spécialisés (voir dernière page).
- Suite à des stages pratiques réalisés pendant les formations.

Conditions de travail

- Port d'un uniforme (qui ne doit pas se confondre avec celui des policiers, des pompiers...) sauf dans certains cas (quand il fait des rondes dans un magasin où il doit passer inaperçu). Le but est de bien le distinguer.
- Matériel de communication (radio, oreillettes...) pour rester en contact avec ses collègues. Un agent de sécurité n'est jamais réellement seul, il est toujours en contact avec des collègues.
- Pas d'arme même s'il s'agit d'un métier qui comporte certains risques. Ses armes sont le dialogue, le sang-froid... Il doit réussir à apaiser une situation, à faire tampon en attendant l'intervention des professionnels (policiers, pompiers...).
- Travail de jour ou de nuit, la semaine comme le week-end. Le travail, qu'il soit de jour ou de nuit, est très différent :
 - Le jour, il est soumis à la pression des salariés, des clients...
 - La nuit, il est seul (travail plus routinier). Le travail de nuit est très courant car beaucoup d'établissements ont besoin d'une présence pour éviter les vols, les dégradations...
- Mobilité indispensable : un agent de sécurité ne travaille pas toujours au même endroit.

Les conditions de travail sont assez semblables, que l'on soit agent de prévention incendie ou agent de prévention et de sécurité.

Convention collective « prévention et sécurité »
Brochure JO 3196
(disponible sur legifrance.gouv.fr).

Qualités requises

Contrairement à l'image que l'on peut avoir de l'agent de sécurité, il n'est pas indispensable d'être très sportif, spécialiste des arts martiaux... Un agent de sécurité ne doit pas faire usage de la force (il a plus un rôle d'observateur, de médiateur), même si le fait d'avoir une certaine carrure reste un élément dissuasif.

- Sang-froid, patience, savoir gérer un conflit dans le calme : il ne doit pas céder à la panique et doit rester calme même en cas d'agression verbale ou physique, de malaise, d'émeutes... C'est lui qui doit prendre les premières décisions pour assurer la sécurité des personnes, du site...
- Sens de l'observation, être attentif.
- Sociable : une bonne présentation est nécessaire, il doit à la fois être accueillant et faire preuve d'autorité quand c'est nécessaire.
- Polyvalence : il doit pouvoir occuper différents postes (faire des rondes, de la télésurveillance...).
- Sens de la communication et du dialogue pour apaiser les situations et désamorcer l'agressivité. Il doit aussi être capable de transcrire verbalement une situation à ses collègues, sa hiérarchie, les équipes de secours...
- Réfléchi et autonome : il a des consignes, mais sur le terrain il se retrouve seul et doit toujours rester vigilant. Il doit analyser la situation avant d'agir.
- Confiance en soi pour ne pas se laisser déstabiliser
- Rigoureux : il doit respecter les consignes, mais aussi la réglementation et ne doit pas sortir des limites de son intervention.
- Une bonne condition physique pour assurer les rondes (quel que soit le temps), rester debout de manière prolongée (pour un match, un festival...) ou assis longtemps (quand il est au poste de surveillance). Il doit aussi être capable de rester éveillé de manière prolongée.
- Se fait comprendre à l'écrit comme à l'oral : il rédige des rapports.
- Comprendre la législation : il existe des règles, des lois...

Salaire

La rémunération brute est souvent inférieure ou égale à 1 700€.

polyvalentes, plus elles peuvent prendre différentes missions et avoir un temps plein.

En plus, j'ai une soixantaine de personnes que je peux faire travailler pour des missions ponctuelles, des extras : des remplacements, des événements particuliers comme des festivals... Ce sont toutes des personnes que j'ai sélectionnées, en qui j'ai confiance et qui possèdent bien sûr leur carte professionnelle. Je ne peux pas faire n'importe quoi, il y a des règles, mais il en va aussi de l'image de mon entreprise. Un client satisfait fera à nouveau appel à moi et me fera de la pub, alors qu'un client mécontent, ce n'est pas bon pour le commerce. »

Un métier qui a changé

Le secteur de la sécurité privée a été réorganisé et réglementé fortement depuis 2009. Il est maintenant indispensable d'avoir une carte professionnelle pour exercer. Le domaine de la sécurité privée est encadré par le CNAPS, un organisme qui dépend du Ministère de l'Intérieur. C'est le CNAPS qui délivre les cartes professionnelles, qui procède à la vérification du casier judiciaire, qui délivre les autorisations pour intégrer une formation...

Il contrôle aussi les entreprises pour vérifier qu'elles sont en conformité avec la loi, le droit du travail, les déclarations URSSAF... « C'est une bonne chose, il existait un peu de tout dans le domaine de la sécurité. Malheureusement, les contrôleurs du CNAPS sont trop peu nombreux, ils ne peuvent pas avoir les yeux partout et les délais de traitement des dossiers sont parfois un peu longs. C'est encore un secteur en construction : le cadre pour exercer est parfois trop compliqué ou strict. Il y a, à mon sens, des aberrations, mais les choses évoluent. »

L'événementiel

Frédéric intervient dans des salles de concert, des lieux de réception, pour des mariages... « C'est souvent plutôt sympa, les gens sont assez respectueux. Là où c'est plus compliqué, c'est lors de bals de conscrits ou de soirée électro. »

Le festival

Frédéric intervient sur un festival à Tournus, les Francogourmandes, qui dure 2 jours. « C'est la 3^{ème} année que je suis chargé de la sécurité du site. C'est beaucoup d'organisation avant, mais c'est très intéressant. En plus, c'est un festival assez familial, donc l'ambiance est plutôt bon enfant. Les agents sont ravis, ça permet de casser leur routine. »

Frédéric mobilise une soixantaine de personnes pendant ces 2 jours, mais des agents sont aussi présents avant et après pour veiller sur les installations, notamment la nuit. « Cela évite les coups de cutter dans les bâches, le vol de gazoil dans les chariots élévateurs, les vols de câbles, d'outils... »

Le week-end du festival, des agents sont à l'entrée pour effectuer les palpations et les fouilles, sous la surveillance d'un OPJ (officier de police judiciaire). « Les palpations permettent de vérifier que les personnes ne cachent rien sur elles : couteau, alcool... Les gens peuvent être très ingénieux. Pour les palpations sur les femmes, il faut des agents femmes. Je veille donc à avoir une équipe mixte. Les agents ont maintenant le droit de fouiller l'intérieur des sacs. Selon les souhaits des organisateurs du festival, on peut refuser l'entrée des bouteilles d'eau, de nourriture, d'appareils photo... »

Il faut désormais une autorisation pour effectuer des palpations. « Il y a quelques années, j'avais commencé le dossier pour avoir cette fameuse autorisation, mais il fallait justifier d'une certaine ancienneté pour chaque salarié, ce qui était très compliqué. Les choses se sont assouplies depuis, je viens donc de le refaire. »

Frédéric dispose des agents à l'intérieur et aux abords du site à des endroits stratégiques : vers les issues de secours, sur le devant de la scène, dans les loges, sur les berges de la Saône, au camping...

La surveillance

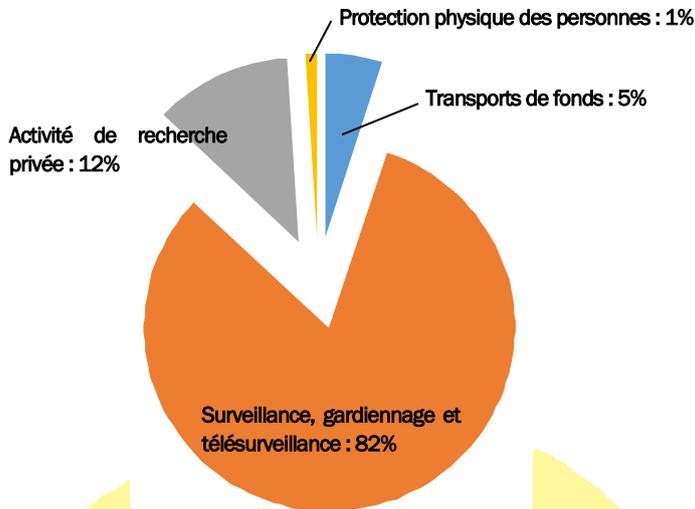
Frédéric travaille pour des entreprises agro-



Quelques chiffres

En 2012/2013 : 9 625 entreprises en France dont 90% ont moins de 20 salariés (150 000 agents environ).

Répartition de l'activité des entreprises et établissements agréés par le CNAPS au 20/03/14 (données issues du rapport d'activité du CNAPS)



Métiers

- Il est titulaire d'une carte professionnelle, obligatoire pour exercer.
- Missions de prévention, de surveillance et de protection des biens et des personnes, en respectant la législation et la réglementation en vigueur, ainsi que les instructions de sa hiérarchie. Il doit assurer sa propre sécurité et celles des autres personnes.
- Travail administratif important : rédaction de rapports, de procès-verbaux, de compte-rendu d'accident... Il doit aussi tout noter : les allées et venues des personnes, les heures d'arrivée des secours, les heures des incidents... Ces documents ont une valeur très importante puisqu'ils peuvent être utilisés lors d'enquêtes ou par un tribunal.

● Agent de sécurité

- Accueil et contrôle d'accès : filtrer et contrôler les entrées et sorties, vérifier les badges, accueillir les visiteurs, contrôler les parkings...
- Surveillance : rondes de surveillance et traitement des anomalies constatées
- Sécurité technique et incendie de base : rondes techniques (vérification du matériel de sécurité...), contrôle du respect des consignes de sécurité, gestion des alarmes, levée de doute (vérifications suite au déclenchement d'une alarme), utilisation d'un extincteur...
- Secours et assistance aux personnes : mise en place d'un périmètre de sécurité, alerter et guider les secours...
- Mais aussi participation à la sécurité de grands événements (festival, concerts, matches, foires...) : à l'entrée pour filtrer les personnes, debout devant la scène...

Diplôme : CQP APS, CAP Agent de sécurité, TP Agent de sûreté et de sécurité privée... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage »)

● Agent de sécurité en magasin (prévention vols)

- Prévention et/ou dissuasion à l'intérieur du magasin : lutte contre le vol et les dégradations, repérage des comportements suspects...
 - A l'entrée du magasin ou vers les caisses (test du système antivol...)
 - Rondes dans le magasin.
 - Surveillance d'une galerie marchande ou d'un parking.
- Travail en équipe : l'agent qui effectue les rondes est en contact avec un opérateur de télésurveillance, avec ses collègues postés vers les caisses...
- En cas d'incident : extraire la personne de la zone ou alerter les autres agents postés à la sortie, expliquer les raisons de l'intervention, enfermer la personne (sur décision du directeur), attendre l'intervention de la Police, faire un rapport...

Diplôme : CQP APS, CAP Agent de sécurité, TP Agent de sûreté et de sécurité privée... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage »)

alimentaires, des lieux de stockage... « Il s'agit surtout d'une surveillance des bâtiments la nuit et les week-ends quand les salariés ne sont pas présents. On peut aussi surveiller un parking. Je fais intervenir principalement des agents cynophiles, car ils ont un pouvoir dissuasif important. En général, à chaque site est affecté un agent. C'est donc très routinier. Ce type de poste convient mieux aux personnes qui aiment travailler seules. L'agent est posté à un endroit, à l'entrée par exemple, et/ou effectue une ronde. Son rôle est d'éviter les intrusions, les dégradations. Quelqu'un peut venir, couper le grillage, casser des vitres... Il ne s'agit pas forcément de grosse délinquance, ce sont parfois des personnes qui veulent squatter, qui ont trop bu... L'agent peut aussi filtrer les entrées et sorties : il surveille notamment les camions qui entrent sur le site et contrôle la marchandise qui ressort pour éviter les vols. »

Frédéric peut être appelé ponctuellement pour assurer la surveillance d'un commerce ou d'un bâtiment qui a été endommagé. « Par exemple lorsque la vitrine d'un magasin est cassée, je peux poster un agent le temps des réparations pour éviter d'autres vols ou dégradations. Je dois donc être très réactif et mes agents se montrer disponibles. Et qui sait, cela peut déclencher ensuite une demande de gardiennage plus permanente. »

La ronde

L'agent est équipé d'un portable, on parle de dispositif PTI (protection du travailleur isolé). « Le portable doit être à la verticale. S'il reste trop longtemps à l'horizontal, c'est qu'il y a un problème : l'agent est tombé, s'est endormi... Je suis alors alerté. Tous les rondiers doivent être équipés de ce type d'appareil, c'est une sécurité. »

Le circuit et la fréquence des rondes sont déterminés par le client. « En tant que gérant, je suis là pour apporter mon expérience, mes conseils pour évaluer les risques. Mais, c'est toujours le client qui décide. Certaines petites entreprises ont des équipements frigorifiques, mais pas de système informatisé du contrôle des températures. Elles peuvent demander à ce que l'agent surveille que la température reste stable. Si elle baisse ou monte trop, l'agent doit immédiatement alerter une personne de l'entreprise. »

La durée de présence d'un agent dépend de l'activité de l'entreprise et de ses souhaits : « certaines vont vouloir une présence simplement quelques heures pour assurer, par exemple, la sécurité du personnel qui effectue le nettoyage très tôt le matin, d'autres vont vouloir une présence non stop la nuit. » Un agent peut travailler 12h maximum (par exemple de 18h à 6h) : « cela peut être long la nuit : il ne faut pas s'endormir et rester toujours vigilant, sans oublier qu'il est souvent dehors donc il peut avoir froid, être sous la pluie... J'essaie qu'il y ait un minimum, c'est-à-dire une prise électrique à disposition quelque part pour recharger le téléphone notamment. Mais il arrive que, entre chaque ronde, les agents s'installent dans leur voiture quand il n'y a pas d'autre possibilité. Et l'hiver, il fait froid. » Les heures de nuit, de week-end et de dimanche sont heureusement majorées.

Frédéric utilise de plus en plus un nouveau système pour les rondes : des bornes sont disposées tout le long du parcours et l'agent doit valider son passage à chaque borne. « Cela permet de vérifier que l'agent fait bien son travail, qu'il respecte les horaires, le circuit... On va de plus en plus tendre vers ce type de système. »

Les agents cynophiles

Les agents cynophiles sont des agents de sécurité spécialisés qui interviennent avec leur chien. « Ils ont une carte professionnelle spécifique, mais ils ont aussi le droit d'assurer des missions de surveillance sans leur chien. »

Le chien, équipé d'une muselière blindée, est

● Rondier

- Surveillance de bâtiments et de matériels : rondes à horaires variables ou non (sur des sites industriels, commerciaux, administratifs, parkings...), garde postée...
- Rôle préventif et dissuasif : détecter les problèmes éventuels (incendie, vol, sabotage, dégradation, effraction, problème matériel...).
- Intervention : pour effectuer des levées de doute, détecter l'origine de l'alarme, prévenir les services ou personnes concernées...
- Possibilité d'avoir une responsabilité technique (surtout les week-ends) : veiller au bon fonctionnement des machines, surveiller la température d'un four, maintenir un appareil en chauffe, vérifier la température d'un appareil frigorifique, ouvrir la porte pour vérifier qu'il n'y a pas d'eau...
- Contrôle, vérification des allées et venues (contrôle des badges, accueil, ouverture/fermeture des portes, portails...).

Diplôme : CQP APS, CAP Agent de sécurité, TP Agent de sûreté et de sécurité privée... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage »)

● Rondier intervenant

- Rondes en voiture et intervention lorsqu'une alarme se déclenche.
- En cas de vol ou d'effraction, il n'a pas le droit d'interpeller lui-même le suspect. Il doit alerter la police ou la gendarmerie. Il peut, lorsque c'est possible et tout en veillant à sa propre sécurité, empêcher l'intrus de s'échapper en bloquant, par exemple, les issues. C'est également valable pour le rondier.

Diplôme : CQP APS, CAP Agent de sécurité, TP Agent de sûreté et de sécurité privée... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage »)

● Autres métiers

● TRANSPORT DE FONDS

- **Convoyeur de fonds.** **Diplôme :** CQP TDF (transport de fonds et de valeurs et activités assimilées). Attention, en plus de la carte professionnelle, faire une demande de port d'arme.
- **Opérateur de traitement de valeurs :** il comptabilise les versements, prépare, ventile et conditionne les moyens de paiements. **Diplôme :** CQP OTV (opérateur de traitement de valeurs).
- **Technicien de maintenance des automates bancaires :** il approvisionne les automates, fait le relevé des cartes capturées, s'occupe de la maintenance technique (entretien, remplacement de consommables, intervention sur pannes...)... **Diplôme :** CQP MIA (maintenance d'installations automatisées).
- **Principales entreprises :** Brinks (www.brinks.fr), Temis (www.temis.fr), Prosegur (www.prosegur.fr)... Les entreprises disposent souvent d'un service de formation en interne.
- **Pour aller plus loin :** FEDESFI (www.fedesfi.com)

● Opérateur de télésurveillance

- Dans un établissement, une entreprise : surveillance vidéo, déclenchement de l'intervention d'autres agents, alerte des services compétents, suivi des parcours des rondiers...
- Dans un magasin : mission d'observation, de détection et de prévention en utilisant du matériel vidéo, localisation des individus suspects, alerte des agents de sécurité en magasin...
- Dans un centre de réception d'alarmes, il veille à la bonne circulation des informations et à la bonne application des consignes.

Diplôme : CQP APS, CAP Agent de sécurité, TP Agent de sûreté et de sécurité privée... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage »)

● Agent cynophile de sécurité

- Agent de sécurité spécialisé, il forme un binôme avec son chien pour effectuer des rondes de surveillance. Le chien est utilisé comme un élément dissuasif (il n'a pas le droit de mordre) et comme soutien lorsque l'agent est confronté à une situation difficile.
- Pour être agent de sécurité cynophile, il faut avoir une carte professionnelle qui autorise cette activité et il faut déclarer les chiens avec lesquels l'agent travaille.
- Les offres d'emploi concernent des postes plus dangereux où l'agent est plus exposé.

Diplôme : CQP ASC (agent de sécurité cynophile)... (carte professionnelle activité « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage » et activité « agent cynophile »).

● RECHERCHE PRIVÉE (DÉTECTIVE)

- **Diplôme :** CQP Enquêteur, agent de recherches privées
- **Consulter :** www.snarp.org

● SURVEILLANCE AÉROPORTUAIRE

- **Diplôme :** CQP ASA
- **Pour aller plus loin :** <http://www.airemploi.org>

● PROTECTION RAPPROCHÉE

- Il assure la protection d'une ou plusieurs personnes. Ses missions peuvent être de courtes durées (1 journée) comme plus longues. Il doit être mobile et avoir une excellente condition physique.
- **Diplôme :** pas de CQP, voir les diplômes enregistrés au RNCP (www.rncp.cncp.gouv.fr) avec le mot « protection rapprochée ».

considéré comme une arme. Il n'a pas le droit de mordre, seulement de taper à des endroits stratégiques : les cuisses, les genoux, puis le plexus si on veut vraiment immobiliser la personne. « Généralement, la simple présence du chien est assez dissuasive pour éviter les incidents. Un chien a aussi l'avantage d'entendre et de sentir beaucoup mieux que l'homme et quand il est en situation de travail, il est toujours en alerte, même lorsqu'il donne l'impression de dormir. Le seul cas où on peut enlever la muselière pour que le chien morde, c'est lorsque la personne en face est armée ou lorsque l'agent est face à 3 personnes ou plus. Mais, c'est toujours dans le cadre de la légitime défense. Un agent n'est pas un cowboy, il ne doit être ni agressif ni chercher la bagarre. Il fait de la prévention uniquement et doit passer le relais à la Police. S'il voit une personne s'enfuir, il peut la poursuivre mais il ne doit pas mettre sa propre sécurité en danger. Et il n'a pas le droit de sortir de l'enceinte du site et de continuer sur la voie publique. C'est un métier où il faut bien connaître les limites de son intervention. »

Le choix du chien

Comme nous l'explique Frédéric, n'importe quel chien peut convenir pour travailler dans la sécurité du moment qu'il est correctement dressé pour ce travail. « Tous les chiens ont automatiquement l'instinct de défense, mais certaines races conviennent mieux. Actuellement, on voit surtout des malinois car ils sont légers, vifs, faciles à dresser. Les bergers allemands sont trop fragiles et vieillissent mal, les bossérons ne sont tout simplement plus à la mode et les rottweilers ne sont pas assez rapides. Mais le plus important c'est le caractère, le comportement du chien et la relation qui existe avec l'agent. C'est plus qu'un binôme, c'est un couple. Un de mes salariés a un golden retriever et ils travaillent bien ensemble. Le chien a l'air tout gentil, tout pataud avec ses poils longs, pourtant il est aussi efficace que les autres. Comme pour les hommes, il ne faut pas avoir d'a priori. »

Le dressage

Le dressage effectué lors de la formation est une base, mais ne suffit pas d'après Frédéric : « le chien apprend à ne pas bouger, même lorsque l'agent s'éloigne, mais aussi à attaquer. Je pense qu'il faut avoir commencé le dressage avant et surtout qu'il faut continuer après. D'ailleurs le fait d'inscrire le chien à un club de dressage ou d'agility permet de bénéficier d'une meilleure prime, tout comme le fait d'avoir un chien LOF, c'est-à-dire certifié. Un chien a toujours besoin de travailler, de s'entraîner, de garder la forme. »

La prévention incendie et l'assistance aux personnes

La prévention incendie est effectuée par des personnes titulaires du SSIAP. On trouve des SSIAP dans les très grosses entreprises où le risque incendie est important (produits toxiques, chimiques...), ou dans tous types d'établissements recevant du public (hôpital, magasin, centre commercial, salle de spectacle, salle des fêtes, lieux de réception pour des mariages...).

« On peut faire de la prévention incendie avec seulement le SSIAP, sans avoir besoin de carte professionnelle. En tous cas, jusqu'à présent. Mais c'est vrai que je préfère les personnes qui ont la double casquette pour plus de polyvalence. Cela me permet de leur proposer différentes missions et donc plus d'heures de travail. Cela casse aussi un peu la routine, ce que les agents apprécient. »

Il existe plusieurs niveaux de SSIAP : le SSIAP 1 est un agent de base ; le SSIAP 2 est chef d'équipe ; le SSIAP 3 est responsable de site, mais il y en a peu. « On trouve des SSI (système de sécurité incendie) dans des bâtiments importants. Tous les matériels de protection incendie (détecteurs...) sont gérés par un système informatique. Un SSIAP 1 peut vérifier si le matériel fonctionne (lampes...), mais ne peut pas intervenir sur le système informatique. Cela relève des

Comment exercer ?

Pour travailler dans le secteur de la sécurité privée, il est **obligatoire** d'être titulaire d'une carte professionnelle (délivrée par le CNAPS) car il s'agit de professions réglementées.

Attention ! La carte professionnelle n'est pas obligatoire pour travailler dans le secteur de la sécurité incendie (le SSIAP suffit).

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est un établissement public administratif placé sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

Justifier d'un diplôme ou d'une expérience

Pour obtenir cette carte, il faut justifier d'un diplôme ou d'une expérience en sécurité (on parle de « justificatif de l'aptitude professionnelle »). Sont acceptés :

L'expérience professionnelle doit correspondre à l'activité visée (par ex : une personne qui n'a pas d'expérience cynophile ne peut pas demander l'activité cynophile)

Diplômes OU

Expérience

Dans le domaine de la sécurité

- **Titre ou certification professionnelle enregistrée au RNCP** : CAP Agent de sécurité, Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée...
- **OU CQP** (certification de qualification professionnelle) de la branche : CQP APS (agent de prévention et de sécurité), CQP ASA (Agent de Sûreté Aéroportuaire), CQP ASC (agent de sécurité cynophile)...
- **OU Titre européen équivalent de niveau III** (avec le détail et la durée des modules de la formation suivie, traduits en langue française par un traducteur certifié).

Les personnes qui ne justifient ni de la condition de diplôme ni de celle de l'expérience doivent suivre une formation et obtenir un diplôme.

- Preuve de l'exercice continu d'une activité de sécurité privée entre le 10/09/2004 et le 9/09/2005 inclus (attestation(s) de (ou des) employeur(s) et bulletins de salaires correspondant).
- **OU** Preuve de l'exercice d'une activité de sécurité privée pendant 1 607h durant une période de 18 mois comprise entre le 10/09/2004 et le 9/09/2008 inclus (attestation à remplir par les anciens employeurs et bulletins de salaire correspondants).
- **OU** équivalence au titre de l'article R. 612-41 du code de la sécurité intérieure pour les personnes suivantes (une attestation du service gestionnaire récapitulant les états de service et précisant la position administrative à la date de la demande ou un arrêté de nomination aux fonctions concernées) :
 - Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint.
 - Les adjoints de sécurité (ADS) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) qui ont la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.
 - Les agents de police municipale justifiant de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.
 - Les officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnés par les arrêtés n° DEFD0761319A et DEFD0761323A du 19 juillet 2007 du ministre de la Défense et ayant servi dans les conditions précisées dans ces arrêtés. *Exemple : les officiers de l'armée de terre et les sous-officiers de l'armée de terre titulaires du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, du brevet militaire professionnel de second degré ou de la qualification des acquis professionnels de second niveau et qui ont servi, durant trois années au moins, dans un groupe, une section ou une compagnie cynotechnique.*

Une carte selon le type d'activité

Attention, lors de la demande de carte professionnelle, il faut préciser le(s) type(s) d'activité que la personne souhaite exercer. Il en existe 8 :

- Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage.
- Agent cynophile.
- Opérateur de vidéoprotection.
- Sûreté aéroportuaire.
- Transport de fonds.
- Maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB).
- Protection physique de personnes.
- Agent de recherches privées.

Attention ! L'activité exercée dépend du diplôme obtenu.

Par exemple, le CQP APS, le CAP Agent de sécurité et le Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée permettent uniquement d'exercer une activité de « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage ».

fonctions du SSIAP 2. »

Un SSIAP 1 fait des rondes pour vérifier la présence et le bon état des extincteurs (mais ce n'est pas lui qui les contrôle, il existe des entreprises spécialisées), tester les lampes, les bips des alarmes, les affichages...

Dans une salle de fêtes

Un SSIAP peut être présent dans de nombreux endroits où ses compétences en 1ers secours peuvent être utiles. « J'ai été contacté par une société d'autocar qui organise des sorties avec des maisons de retraite, des clubs du 3^{ème} âge... Elle voulait un SSIAP, car quand une salle est remplie de 500 personnes âgées, il est préférable d'avoir quelqu'un en cas de malaise, de chute... Le SSIAP aide les personnes à descendre et monter dans le bus, à s'installer dans la salle, à aller aux toilettes, il vérifie que les sorties de secours ne sont pas bloquées... En cas de besoin, il peut faire les gestes de 1ers secours et appeler le SAMU. C'est donc un métier où il faut aussi avoir un bon contact avec les autres, aimer rendre service. »

Dans un théâtre

Le SSIAP vérifie que les issues de secours sont dégagées, que les lumières au-dessus sont allumées... Il aide les personnes à mobilité réduite à s'installer, il vérifie qu'il n'y a pas plus de personnes que la capacité de la salle ne le permet... Il apporte son aide en cas de malaise, il vérifie que personne ne s'installe dans les allées, il fait respecter les consignes de sécurité...

L'intervention sur alarme

Frédéric travaille avec des sociétés qui installent des alarmes. Lorsqu'une alarme se déclenche, un agent se déplace pour évaluer la situation : « nous avons un délai de 30 minutes maximum pour intervenir. Le voleur sera sans doute loin à notre arrivée, nous sommes là pour constater. L'agent est d'astreinte au bureau ou chez lui. Il doit intervenir en tenue et avec un véhicule de l'entreprise. Sur place, il regarde pourquoi l'alarme s'est déclenchée : il peut aussi s'agir d'une erreur ou d'un dysfonctionnement. Il contrôle les ouvertures pour vérifier qu'il n'y a pas eu effraction. S'il voit quelque chose, il appelle la Police qui prend le relais. »

Le pré-voil en magasin

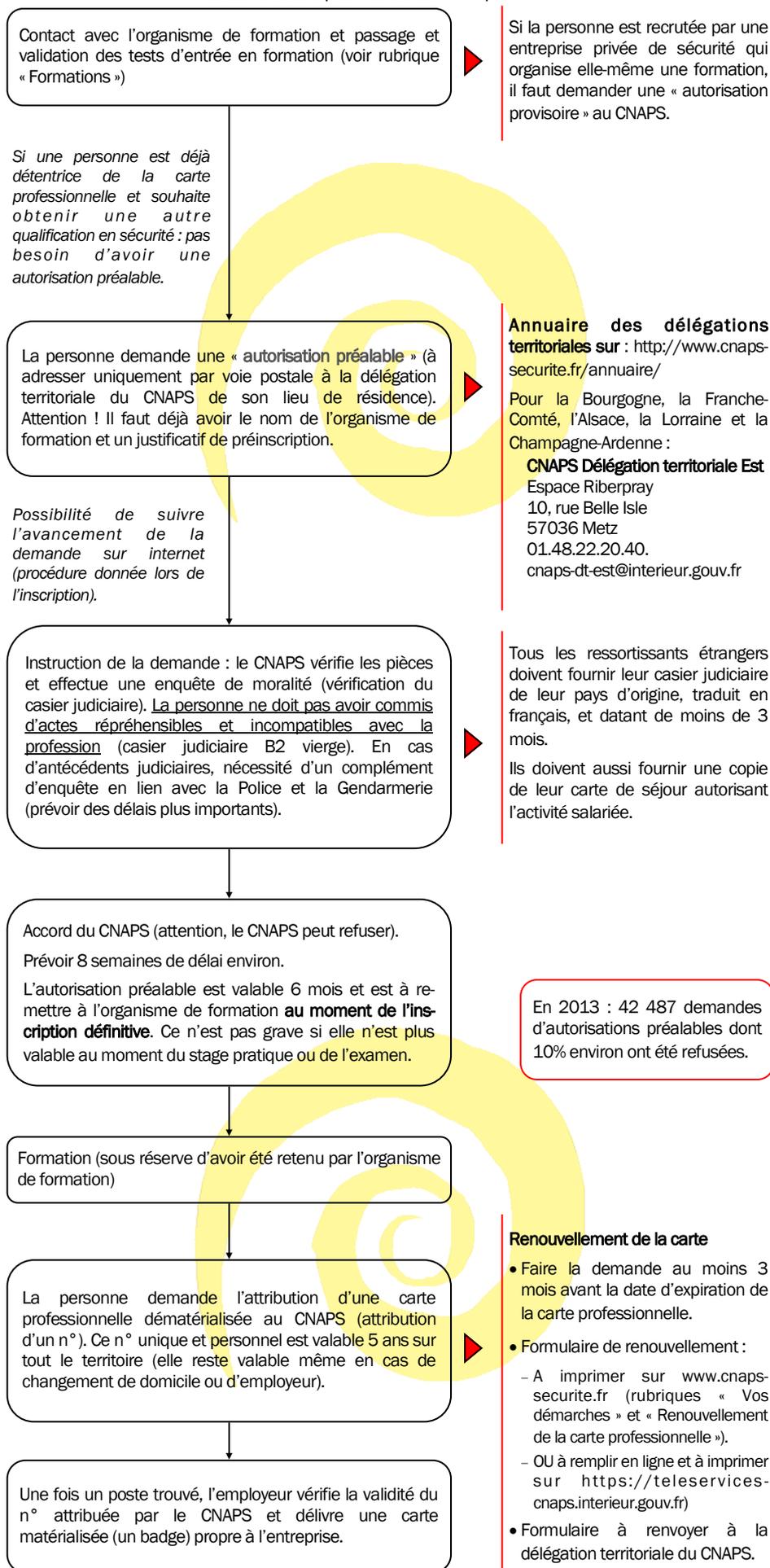
Frédéric nous explique avoir choisi de ne plus travailler en magasin. « J'ai fait ça pendant longtemps. Faute d'argent, les enseignes mettent moins de moyens dans la sécurité, donc ce n'est pas intéressant ni financièrement ni au niveau du contenu du travail. Je dois avoir une logique de rentabilité pour faire fonctionner mon entreprise, je ne peux pas perdre de l'argent en acceptant ce type de missions. »

L'idéal est d'avoir une personne au local de télésurveillance, une personne à l'entrée, une personne incognito dans les allées et une personne après les caisses, car c'est là qu'ont lieu les interpellations. « L'agent qui est incognito doit être discret et très observateur. C'est un poste où il faut penser comme un voleur, connaître les combines. Tout le monde est suspect : du jeune à la petite mamie, du cadre à la mère de famille, même les salariés... C'est souvent très surprenant. Et il faut être intraitable : j'ai déjà interpellé des personnes que je connaissais, des salariés avec qui je prenais la pause café. Pour faire ce métier, il faut être capable d'arrêter son propre enfant !

C'est à nous de repérer les comportements suspects : un sac bizarrement positionné dans un caddie, une personne agitée quand elle passe par la sortie sans achats... C'est le jeu du chat et de la souris. Il y a les petits voleurs qui prennent de quoi manger, du maquillage, un peu d'alcool... Mais il y a aussi les bandes organisées qui volent en grande

Schéma récapitulatif pour partir en formation

Procédure valable pour toutes les cartes professionnelles



quantité, souvent pour faire de la revente. Ils ont des vêtements dans lesquels ils ont des caches, des sacs qui empêchent les bornes de bipé à la sortie... J'avais une collègue qui à l'entrée du magasin pouvait dire qui allait voler. Et elle avait en général raison. »

La vidéo est devenue un véritable allié, car l'agent ne peut pas être partout. « C'est vraiment utile, mais dans de plus en plus d'endroits il n'y a plus personne derrière, c'est juste un enregistrement qu'on regarde après coup en cas de problème. Si on constate un vol, on interpelle la personne après les caisses, si possible à plusieurs. On l'emmène dans une pièce, équipée de préférence d'une vidéo avec le son. C'est très utile pour justifier de notre comportement. Un jour, une femme s'est plainte que je l'avais touchée et menacée. Grâce à la vidéo, la Police a pu constater qu'elle mentait. Sans la vidéo, j'aurais pu avoir des problèmes. L'interpellation peut être compliquée car nous ne pouvons pas vraiment retenir une personne, à part s'il s'agit d'un mineur. Là encore, il faut dialoguer, expliquer... »

De la médiation dans les quartiers

Frédéric accepte aussi de temps en temps d'effectuer des rondes dans certains quartiers de Mâcon. « J'interviens à la demande d'un organisme de logements sociaux. Il m'appelle quand il y a plusieurs plaintes des habitants suite à des incivilités. C'est moi qui viens car je connais bien ces quartiers et les personnes qui y vivent et il ne faudrait surtout pas envoyer quelqu'un qui mettrait le feu aux poudres. Je côtoie certaines personnes de ce quartier depuis qu'ils sont gamins, donc ça aide pour nouer le dialogue. J'y vais avec mon chien et si possible un autre agent. Il n'y a pas de grosse délinquance ici, mais il faut quand même rester prudent. Je ne suis pas là pour me battre, mais plutôt pour calmer le jeu et si ça ne va pas, appeler la police. Je suis intervenu car des jeunes traînaient dans les allées : les voisins s'étaient plaints à cause du bruit. Je suis allé les voir, je leur ai expliqué que les gens avaient besoin de calme, que certains travaillaient... Bref, qu'il existait plus loin un parc où ils pouvaient s'installer pour discuter. Ils m'ont répondu « oui, oui, on va descendre, t'inquiète... ». Je les ai prévenus que j'allais repasser. J'ai fait d'autres rondes et je suis revenu : ils n'avaient pas bougé ! Je n'ai pas cherché la bagarre, j'ai appelé la Police qui est immédiatement intervenue. Les fois suivantes, quand ils me voyaient, les jeunes descendaient automatiquement. »

La main courante

Quel que soit son poste, l'agent de sécurité consigne tout dans un document, une sorte de cahier, appelé une « main courante ». C'est un document qui a une valeur officielle qui peut être saisi par la Justice. « Nous notons tout, qu'il se passe quelque chose ou rien, l'heure et la fin de notre intervention, les endroits où nous passons, les incidents constatés... Un bon agent a toujours des choses à écrire. Ce n'est pas grave s'il y a des fautes, mais il faut être lisible et compréhensible. De plus en plus, cela se fait sur informatique, il faut donc être à l'aise avec cet outil. »

Le recrutement

Frédéric reçoit une vingtaine de candidatures par semaine. « Je réponds toujours, après je fonctionne beaucoup par connaissance. Je participe d'ailleurs aux jurys d'examen, ce qui me permet de repérer de futurs bons agents. Je reçois ensuite la personne en entretien. De part mon métier, je pense avoir maintenant pas mal d'expérience pour juger les gens. J'essaie de ne pas avoir d'a priori. Tout le monde peut faire de la sécurité quels que soient la nationalité, le sexe, le physique, la religion... C'est surtout une histoire de caractère et de comportement. Je recrute d'abord en CDD et je choisis des missions tests. C'est le terrain qui révèle l'agent.

Agent de prévention incendie

Missions

Il exerce dans les immeubles de grande hauteur, dans les lieux recevant du public qui sont soumis à des règles importantes en terme de sécurité (hôpitaux, maisons de retraite, centres commerciaux, usines...). Il effectue des rondes.

- Prévention des incendies
- Sensibilisation des employés en matière de sécurité contre les incendies et dans le cadre de l'assistance aux personnes
- Entretien élémentaire du matériel : contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'alarme incendie et du matériel de secours (extincteurs, défibrillateurs, panneaux de signalisation...). Il recense également les dysfonctionnements du matériel.
- En cas d'incident (incendie, malaise, accident...) :
 - Il alerte et guide les équipes de secours (pompiers, ambulanciers, SAMU, policiers...).
 - Il sécurise les lieux, notamment en empêchant l'accès au bâtiment, il s'occupe aussi de l'évacuation des lieux
 - Il met en pratique ses connaissances en incendie et en secourisme (gestes de 1ers secours, utilisation d'un extincteur...) sans empiéter sur le travail des équipes de secours.

L'agent de prévention incendie n'a pas besoin de posséder une carte professionnelle pour exercer. Le SSIAP suffit.

De plus en plus d'entreprises de sécurité cherchent des personnes polyvalentes qui ont le SSIAP ET la carte professionnelle.

Ce sont souvent des postes à temps partiel et du travail posté (3x8).

SSIAP = service sécurité incendie et assistance aux personnes

Possibilité d'équivalences pour les sapeurs pompiers volontaires et professionnels en suivant un module complémentaire (voir article 4 et annexe VI de l'arrêté).

La formation dure une dizaine de jours.

Différents niveaux de responsabilité :

- SSIAP 1 : agent de base
- SSIAP 2 : chef d'équipe. Accessible qu'avec le SSIAP1. Il dure 77h.
- SSIAP 3 : plus rare, permet d'être chef de centre.

J'ai reçu dernièrement un jeune qui sort de formation : il est arrivé à l'heure, bien habillé, rasé et avec tous les papiers nécessaires. C'est déjà un bon début. J'élimine les personnes qui n'aiment pas le relationnel, qui sont intolérantes, agressives, racistes, bagarreuses... Il ne faut pas se tromper, un agent est dans le dialogue, la médiation, je le répète, ce n'est pas un cowboy. Il doit pouvoir gérer la population d'un bal de conscrits ou celle complètement différente d'un festival électro avec une clientèle sous l'emprise de la coke, vodka et extasy. »

Frédéric nous explique qu'il demande à ses agents, pour des raisons de sécurité, d'enlever leurs bijoux, car ils peuvent facilement être arrachés et ça ne plaît pas toujours aux clients. « Je suis obligé de me plier aux exigences des clients. S'ils n'aiment pas les tatouages, il faut au moins les cacher. L'agent doit pouvoir s'intégrer idéalement dans tous les milieux. » Pour les SSIAP, Frédéric recrute souvent des pompiers volontaires.

Une bonne condition physique

« Pas besoin d'être fort, il faut surtout une bonne condition physique. Quand vous faites des rondes, vous marchez, vous êtes dans le froid... Vous pouvez tenir une entrée de festival pendant 12 heures debout ou être posté devant la scène d'un concert sur une surface de 3m sur 2. Vous piétez beaucoup, ce qui peut faire mal au dos... Tout ça peut être usant. »

Frédéric nous explique qu'il demande à ses agents de participer à des cours de self défense. « On fait ça ensemble, une fois par semaine. Les cours sont adaptés à notre métier, le but est d'apprendre à maîtriser l'autre, à faire des clés de bras. Je trouve ces cours importants pour garder une certaine forme, une cohésion de groupe et pour nous aider dans notre travail. »

La place des femmes

Frédéric travaille avec des femmes. « J'ai deux agents cynophiles qui sont des femmes. En sécurité, les femmes font soit des rondes, mais avec des chiens, soit sur du pré-vol en magasin. Des agents femmes sont également nécessaires pour les entrées lors de manifestations, notamment pour faire des palpations. La sécurité est un univers assez masculin, mais les femmes y ont leur place. Elles ont une autre approche : plus de diplomatie, de dialogue, un autre œil aussi. »

Formation : le SSIAP 1

Pré-requis :

- AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans OU PSE1 ou STT valide
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Aptitude médicale : certificat médical délivré par un médecin (quel qu'il soit) datant de moins de 3 mois (modèle de certificat annexe 7 de l'arrêté du 02/05/05)

Sélection : petit test en français + entretien

Programme :

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie : cloisonnement d'isolation des risques, désenfumage...
- Installations techniques
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
- Concrétisation des acquis (visites et mises en situation)

Evaluation :

- QCM de 30 questions plutôt dans le secteur juridique (30 minutes)
- Epreuve pratique sur site : ronde avec anomalies et sinistre (15 minutes)

Organismes de formation (liste non exhaustive)

En Côte d'Or

- **Greta 21** à Chenôve (03.80.54.39.00. ou 03.80.54.38.43) : 70h, 910€ net de taxes
- **AFPA** à Chevigny-st-Sauveur (03.80.71.89.33.) : 1 490€. Propose aussi le SSIAP 2.
- **Blue Concept** à Quetigny (03.58.98.80.80.) : 92h (avec l'habilitation électrique), 1 380€ TTC. Propose aussi le SSIAP 2.

Dans la Nièvre

- **Greta 58** (03.86.59.74.32.) : 70h + examen, 1 750€
- **BFI** à Marigny sur Yonne (03.86.20.01.17.) : 67h (hors examen), 1 230€ TTC. Propose aussi le SSIAP 2.

En Saône-et-Loire

- **Greta 71** à Chalon (03.85.45.82.46.) : 74h, 700€ environ net de taxes. Propose aussi le SSIAP 2.
- **CFAPS** à Palinges (03.85.85.41.80.) : 70h, 1 200€. Propose aussi le SSIAP 2.

Dans l'Yonne

- **Greta 89** à Sens (03.86.65.87.30.) : 70h, 980€ net de taxes
- **SPMS Formation** à Avallon (06.47.82.66.34.) : 70h, 650 à 1 700€ TTC selon le nombre de stagiaires
- **CPFI** à Tonnerre (03.86.55.39.09.) : 69h, 1 390€ net de taxes + 105€ de frais divers. Propose aussi le SSIAP 2.

Sites à consulter :

- **CNAPS** : <http://www.cnaps-securite.fr/>
- **Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES)** : www.e-snes.org
- **Union des entreprises de sécurité privée (USP)** : usp-securite.org
- **Le site des professionnels de la prévention et de la sécurité :**

1er recyclage du SSIAP 1 au bout d'1 an, puis tous les 2 ans (300-400€ environ).

Certaines formations permettent la double validation du SSIAP 1 et d'un diplôme en sécurité (voir rubrique « Formations »)